BATEAUX A VAPEUR.

POUR LES OPELOUSAS.

PARTIRA SAMEDI 16 février, à 8 heures P. M.
PAS [illegible] REGULIER DE LA NELLE-ORLEANS ET BAYOU TECHE.
[illegible] LA BELLE ZELIA No 7, capitaine Thomas J. Whitworth, [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord.
ARNOLD, Agent des entrepôts.

ATTAKAPAS.

[illegible] les JEUDIS à 3 heures P. M.
PAQUEBOT REGULIER DES ATTAKAPAS—Le beau paquebot à vapeur ADELAIDE, capitaine [illegible], partira comme ci-dessus. Pour le reste du voyage s'adresser à bord ou à Bayou Teche. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord.
ARNOLD, agent des entrepôts.

[illegible] SAMEDI 16 courant, à 8 heures du soir.
[illegible] bateau à vapeur PICAYUNE No 3, commandé par [illegible] H. M. Read et M. George Dove, [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
ARNOLD, agent des entrepôts.

[illegible] MARDI 17 courant, à 9 heures A. M.
POUR LES ATTAKAPAS—Le paquebot T. D. HINE No 2, [illegible] capitaine [illegible], partira comme ci-dessus. Pour le reste du voyage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, agent des entrepôts.

RIVIERE TENNAS.

[illegible] LUNDI, à 8 heures P. M.
[illegible] Le bateau à vapeur [illegible] Tensas, [illegible] capitaine [illegible], pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, agent des entrepôts.

VERMILION.

POUR VERMILION—Le bateau à vapeur PENNAS, [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent pour les entrepôts.

BAS MISSISSIPPI.

Partant tous les jeudis à 5 P. M.

[illegible] bateau à vapeur [illegible] Capitaine Landing Antoine, [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

RIVIERE OUACHITA.

[illegible] SAMEDI 16 courant, à 8 P. M.
[illegible] Le bateau à vapeur [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

RIVIERE ROUGE.

Depart de la Rivière Rouge.

PARTANT POUR HAINEMENT,
Le [illegible] DE LA RIVIERE ROUGE, [illegible] Capitaine [illegible], partira comme ci-dessus. Pour le reste du voyage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

Depart pour Marksville et le 20 février.

Le bateau à vapeur COMET, [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
W. V. HARRELL, Agent.

[illegible] Le bateau à vapeur [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

[illegible] MERCREDI 20 courant, à 9 P. M.
[illegible] Le paquebot [illegible] HOMER, [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

[illegible] SAMEDI, 23 courant, à 9 heures P. M.
[illegible] Le bateau à vapeur [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

[illegible] MARDI, 12 courant, à 9 heures P. M.
[illegible] Le bateau à vapeur [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

[illegible] MERCREDI, 20 courant, à 9 heures P. M.
[illegible] Le paquebot [illegible] HOMER, [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

[illegible] SAMEDI, 23 courant, à 9 heures P. M.
[illegible] Le bateau à vapeur [illegible] pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

Pour Baton Rouge et Grosse Tête.

Le bateau à vapeur [illegible] partira pour le reste du voyage. Pour [illegible] passage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

Pour Baton Rouge De Glaise.

PARTANT POUR HAINEMENT,
Le [illegible] DE LA RIVIERE ROUGE, [illegible] Capitaine [illegible], partira comme ci-dessus. Pour le reste du voyage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

Pour Baton Rouge De Glaise.

PARTANT POUR HAINEMENT,
Le bateau à vapeur [illegible] partira comme ci-dessus. Pour le reste du voyage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

Pour Baton Rouge De Glaise.

PARTANT POUR HAINEMENT,
Le bateau à vapeur [illegible] partira comme ci-dessus. Pour le reste du voyage, s'adresser à bord ou au soussigné.
J. J. ARNOLD, Agent des entrepôts.

**Pour Baton